

Nantes, le 10 mars 2009

Tel : 02 40 41 90 90

## Note

A l'attention de : Mesdames et Messieurs les Chefs de Brigade et Adjointes

Copie : - Monsieur [REDACTED], Directeur de la Tranquillité Publique

- Monsieur [REDACTED], J, Chef de Police

**Objet : Relevé d'identité des familles roms ou de nationalité roumaine installées sur la ville et l'agglomération.**

Afin de mettre en place des procédures en partenariat visant à l'intégration de certaines familles roms, il est rendu nécessaire de mieux connaître cette communauté ainsi que les personnes de nationalité roumaine dont le lieu supposé d'habitation est Nantes et son agglomération.

Aussi, dans le cadre des instructions reçues, en complément de l'information communiquée lors de la réunion des chefs de brigade du 4 mars dernier, il est demandé aux agents intervenant d'initiative ou sur réquisition de procéder à un relevé d'identité des membres de ces familles (qu'elles soient victimes ou mises en cause) dans des faits de délinquance ou d'incivilités (Utiliser les modules Mair. Courante ou Procès Verbaux du logiciel de Police Municipale selon l'origine)

Le relevé doit comporter dans la mesure du possible l'identité de la personne, le lieu du contrôle et l'endroit précis où elle élit domicile. Je précise aussi que le relevé d'identité étant soumis à des conditions légales, il convient de les respecter bien entendu et de ne retenir que les situations que la loi autorise.

Je remercie l'ensemble des agents de leur mobilisation et attends d'être informé de toute difficulté dans l'exécution de ce qui précède.

[REDACTED]  
Directeur de la Police Municipale